

Mesdames,

Le contexte sanitaire que nous traversons actuellement nous oblige à revoir les circuits habituels de prise en charge pour les futures mamans suivies sur la Polyclinique de Bezannes.

Ainsi, pour que vous puissiez vous y retrouver, en voici les grandes lignes :

Si certaines consultations de suivis gynécologiques ont été annulées, c'est pour vous éviter de vous déplacer, lorsque ce n'est pas absolument nécessaire. Cependant, si vous êtes inquiète (saignements anormaux, diminution des mouvements du bébé,...), n'hésitez pas à contacter les urgences maternité par téléphone. L'équipe vous indiquera la conduite à tenir en fonction de vos symptômes.

- **Pour toute urgence gynécologique ou consultation urgente pour une patiente enceinte de moins de 22 SA, rattachée à la Clinique de Reims Bezannes :**
 - Vous devez vous présenter **au niveau des URGENCES GENERALES, derrière la clinique.** Une zone de tri y est organisée
 - Vous serez alors orientée selon le motif de votre consultation par le personnel des urgences

- **Le circuit pour une dame qui vient accoucher n'a pas changé :**
 - Vous pouvez vous présenter aux urgences maternité
 - Vous sonnez et un agent du PC sécurité vient vous ouvrir, il vous accompagne jusqu'au bloc obstétrical
 - Si vous présentez des signes suspects de COVID-19 (toux, courbatures, fièvre,...), merci de le signaler **aussitôt** à l'agent de sécurité pour qu'il vous fournisse un masque dès votre arrivée.
 - Vous pourrez bénéficier de la péridurale, si cela est votre demande.
 - A ce jour, votre conjoint (ou 2^e parent) pourra vous accompagner durant l'accouchement de votre bébé et pendant les deux heures qui suivent la naissance. Cependant, il ne lui sera pas possible de vous suivre lorsque vous serez installée dans votre chambre à la maternité, **les visites étant interdites**, et cela afin de vous protéger, vous et votre bébé.
 - Même si vous présentez des signes de contamination de COVID +, notre priorité sera de préserver le lien mère-enfant. Votre bébé devrait donc pouvoir rester près de vous durant votre séjour à la maternité (après évaluation de son état de santé par le pédiatre). Vous devriez également pouvoir vous en occuper (en respectant les précautions qui vous seront données par le personnel soignant). Il vous sera possible d'allaiter si cela est votre souhait.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du Réseau de Périnatal de Champagne-Ardenne. Vous y trouverez d'autres réponses aux questions que vous pouvez vous poser. (article Covid-19 INFOS PATIENTS en actualité)